



Nom commercial: Myrrhentinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721040

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Myrrhentinktur / Lamotte

N° d'article 72104002

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour  
cette FDS

sdb@haenseler.ch

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## 2. Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2

H225

#### Classification selon les Directives CE

Classification

R11

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Conseils de prudence

P210

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P233

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P370+P378.1

En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.

P403+P235

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.



Nom commercial: Myrrhentinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721040

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

## Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

### Symboles de danger



Facilement inflammable

### Phrase(s) de risque

11 Facilement inflammable.

### Phrase(s) S

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

### 2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

## 3. Composition/informations sur les composants

### Composants dangereux

#### Ethanol

No. CAS	64-17-5				
No. EINECS	200-578-6				
Concentration		70.0	-	90.0	%
Classification	F, R11				

Classification règlement (CE) no 1272/2008					
	Flam. Liq. 2			H225	

## 4. Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

#### En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction



Nom commercial: Myrrhentinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721040

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

**Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure)

**7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs**

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Le produit est hygroscopique. Stocker uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

**8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition****Ethanol**

Liste

Type

SUVA

MAK



Nom commercial: Myrrhentinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721040

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Valeur	960	mg/m <sup>3</sup>	500	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1920	mg/m <sup>3</sup>	1000	ppm(V)

Limitation maximale: 4x15; Groupe du risque pendant la grossesse: C; Etablie le: 2005;

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

### Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire mais il faut empêcher de la respiration des vapeurs

### Protection des mains

Gants étanches

### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

### Protection du corps

Vêtement de protection anti-feu

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Décomposition thermique

Remarque

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.4. Conditions à éviter

#### Décomposition thermique

Remarque

Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

### 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des métaux alcalins.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Substance de référence	Ethanol				
Espèces	souris				
DL 50		3450	à	9500	mg/kg
Substance de référence	Ethanol				
Espèces	rat				
DL 50		6200	à	15000	mg/kg

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Substance de référence	Ethanol				
Espèces	lapin				
DL 50		20000			mg/kg

#### Toxicité aiguë par inhalation

Substance de référence	Ethanol				
Espèces	souris				



Nom commercial: Myrrhentinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721040

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

CL 50	21000		ml/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition	4	h	
Substance de référence	Ethanol		
Espèces	rat		
CL 50	63000		ml/m <sup>3</sup>
Durée d'exposition	4	h	

**corrosion cutanée/irritation cutanée;**

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

**lésions oculaires graves/irritation oculaire;**

Remarque Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

**sensibilisation**

Remarque Aucune effect de sensibilisation connu.

**12. Informations écologiques****12.2. Persistance et dégradabilité****Biodégradabilité**

Remarque Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).

**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Le produit est facilement volatil.

**13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**Emballages contaminés**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**14. Informations relatives au transport****Transport terrestre ADR/RID****14.1. Numéro ONU**

UN 1293

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

TEINTURES MÉDICINALES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

Carte pour désignation du danger 3

danger

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**Transport maritime IMDG/GGVSee****14.1. Numéro ONU**

UN 1170

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**



Nom commercial: Myrrhentinktur / Lamotte

Numéro de la matière: 721040

Version: 1 / CH

Date de révision: 25.08.11

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 22.06.12

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**Transport aérien****14.1. Numéro ONU**

UN 1170

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

ETHANOL SOLUTION (ETHYL ALCOHOL SOLUTION)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe 3

**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage II

**15. Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2

**16. Autres informations****R-phrases listed in chapter 3**

11 Facilement inflammable.

**Hazard statements listed in chapter 3**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Informations complémentaires**

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: \*\*\*  
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.